



vosre newsletter

Synofdes
SYNDICAT NATIONAL
DES ORGANISMES DE FORMATION

NUMÉRO 68
06 AVRIL 2023

syndicat associé **HEXOPÉE**
Créateurs de l'entreprise

Rappel ⚠

Derniers jours pour participer à l'enquête sur **les rémunérations pratiquées dans la branche des organismes de formation**. Nous tenons à vous rappeler que la participation des adhérents du Synofdes est primordiale pour mettre en lumière vos spécificités. Cela ne vous prendra que quelques minutes.

[Je participe à l'enquête](#)

La voix du Synofdes

Le Synofdes crée un nouveau groupe de travail pour jouer pleinement son rôle de régulateur dans la certification Qualiopi

Dans le cadre d'une concertation engagée par le Ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnels autour de l'évolution de Qualiopi, le Synofdes porte de nombreuses pistes d'amélioration autour des deux idées suivantes :

- Adapter de nombreux indicateurs afin qu'ils correspondent mieux à la réalité d'un organisme de formation y compris dans ses évolutions permanentes.
- Fiabiliser davantage les audits des certificateurs en harmonisant leur méthodologie, la lecture du référentiel national et leurs conclusions d'audit.

Un groupe de travail interne au Synofdes a été constitué sur ces questions pour étayer avec précision ces deux objectifs en proposant d'éviter les redondances, définissant mieux les éléments de preuve et en précisant la rédaction du guide de lecture pour limiter les interprétations et les confusions.

Actualités générales

Participez à l'enquête réalisée en collaboration avec l'UDES, au sujet de la mise en place des Comités Sociaux et Économiques (CSE)

Cette enquête a pour objectif de dresser un état des lieux du fonctionnement des CSE 4 ans après leur apparition

Vos réponses contribueront à formuler des nouvelles propositions d'optimisation de l'action et du fonctionnement du CSE, encourager le débat au sein de votre entreprise, secteur ou territoire et donner une analyse confidentielle de votre positionnement personnel.

Il s'agit d'un questionnaire à destination des membres participant à la vie du CSE (élus, membres de la direction, etc...) et qui s'intitule « CSE - Experts : le fonctionnement des CSE ».

[Je participe à l'enquête](#)

Les résultats de l'enquête réalisé par Amnyos

Consultants : Quand la pertinence des pratiques de formation dépend en partie des modalités d'achat et de financement

L'enquête flash intitulée "Les logistiques formatives efficaces à l'épreuve des pratiques des acheteurs et financeurs" se penche sur les pratiques d'achat et de financement en matière de formation continue. Le but est de déterminer les facteurs clés qui permettent aux logistiques formatives d'être efficaces et de répondre aux besoins des acheteurs et des financeurs.

Les résultats de l'enquête suggèrent que les acheteurs et les financeurs accordent une grande importance aux objectifs de la formation continue. Ils considèrent que cette dernière doit être pertinente et adaptée aux besoins des apprenants, ainsi qu'aux besoins de l'entreprise ou de l'organisation. Les acheteurs et les financeurs privilégient également les formations courtes et ciblées, qui permettent aux apprenants de développer des compétences spécifiques en peu de temps.

Ces résultats montrent également que les acheteurs et les financeurs s'intéressent de près aux coûts de formation. Pour eux, il est important de trouver des logiques formatives efficaces qui permettent de réduire les coûts et d'optimiser les ressources disponibles. Ils privilégient donc les formations répondant à des critères de qualité élevés, tout en étant abordables.

En somme, l'enquête flash, met en évidence l'importance de la pertinence, de la flexibilité, de la qualité et de la rentabilité des formations continues. Les logiques formatives efficaces sont celles qui répondent à ces critères, tout en permettant aux apprenants de développer leurs compétences et à l'entreprise ou à l'organisation de répondre à ses besoins en matière de formation continue.

[Je consulte l'ensemble de l'enquête](#)

En région

Découvrez SOLTÉA, la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage !

La plateforme SOLTÉA permet désormais aux employeurs de désigner, dans une seule et unique démarche, les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage.

Gérée par la Caisse des Dépôts, son objectif est de simplifier, sécuriser, mettre en valeur les établissements habilités et contribuer à la qualité de la relation école/ employeurs. Jusqu'à présent, les employeurs versaient le solde de la taxe d'apprentissage directement aux établissements habilités à la recevoir pour le financement de formations technologiques et professionnelles.

À partir de Mai, les employeurs n'ont plus besoin d'envoyer de chèque ou de faire de virement aux établissements bénéficiaires. Tout se fait via la DSN et sur SOLTÉA.

Afin de rendre l'expérience plus intuitive les employeurs auront à disposition plusieurs services parmi lesquels :

- Un répertoire des établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage,
- Un ensemble de fonctionnalités pratiques de gestion de ces informations,
- Un tableau de bord des montants attribués et des employeurs contributeurs.

[Je visionne le webinaire dédié](#)

Ressources et perspectives

Consultez l'avenant sur les salaires minima pour l'année 2023

Les partenaires sociaux de la branche des organismes de formation ont négocié et conclu en novembre 2022 un avenant portant sur les salaires minima pour l'année 2023.

L'accord a été étendu par [arrêté du 2 mars 2023](#). Il est applicable à tous les salariés de la branche.

À noter : le même arrêté comporte l'extension d'un avenant signé à la même date pour les minima de l'année 2022. Néanmoins, l'extension n'ayant pas d'effet rétroactif, cet avenant n'est pas opposable aux employeurs non adhérents à une organisation patronale signataire - c'est-à-dire la Fédération Les Acteurs de la compétence et le Sycfi. Le Synofdes a en effet choisi de ne pas signer ce texte, considérant que la date à laquelle il intervenait risquait de mettre en péril les équilibres financiers des organismes de formation pour l'année 2022.

Agenda



Webinaire AFREF : De la construction à l'enregistrement d'une certification Vendredi 7 avril 2023 - 16H - 17H

Rendez-vous au prochain webinaire dédié à la certification professionnelle de l'AFREF, coanimée par :

- **Christian GARNIER**, membre de la Commission de la Certification Professionnelle, mandaté par la CGT
- **Charlotte LEFEBVRE**, Secrétaire générale d'OC Propreté (Organisme Certificateur de la Propreté)

Ce webinaire a pour but de faire dialoguer des professionnels qui sont engagés dans des processus de construction de certifications, depuis l'élaboration de dossiers de demandes de certifications jusqu'à la démarche d'enregistrement de ces certifications.

[Je m'inscris](#)

Synofdes

88 rue Marcel Bourdarias
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex
synofdes@synofdes.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)



© 2023 - Synofdes